



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tel. : 01 60 07 78 22
mairie@pomponne.org

DÉLIBÉRATION
du Centre Communal d'Action Sociale
du 06 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, de la Commune de POMPONNE, dûment convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud BRUNET.

Membres en exercice : 13
Membres présents : 8
Absent représenté : 1
Votants : 9

Date de convocation : 31/03/2023

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. BRUNET, Président, Mme DESCOUX, Vice-Présidente,

Mme JODIN, Mme MARTINS, Mme ETIENNE,

M. DROMAS, M. DIELENSCHNEIDER, M. COMBAL

ÉTAIT ABSENTE-REPRÉSENTÉE :

Mme CESSÉ donne pouvoir à Mme DESCOUX

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Mme FRANCOISE, Mme BEDU, Mme BEELS, M. BEDU

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme JODIN

N°2023-09 – AIDE FINANCIERE

VU l'article L.123-5 du code de l'action sociale et des familles,

VU le budget de l'exercice,

CONSIDERANT qu'il convient de soutenir les familles qui rencontrent des difficultés,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente,

Le conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE de prendre en charge la totalité de la somme demandée soit 200.00€

DIT que les crédits ont été prévus à l'article 6562 « Aides » du budget 2023.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture de Torcy le 21/04/2023 et de la publication, le 25/04/2023

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents

A Pomponne, le 6 avril 2023

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Mr Arnaud BRUNET
Président du CCAS

